

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 28.11.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** **LIBECCIO****Type de produit** Microencapsulé (CS)**Code du produit** N'est pas applicable**Utilisation:** Herbicide**Numéro d'enregistrement REACH**

Non applicable

na

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation conseillée: Agriculture

Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques agricoles**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**

SIPCAM OXON S.p.A. - Via Vittorio Veneto, 81 - 26857 Salerano sul Lambro (LO) - Italie

Tel. +39 0371 5961

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: +39 0371 5961 (24 h)

Adresse mail: msds@sipcam.com

Pour les centres antipoison voir section 16.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS09

Mention d'avertissement Attention**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Mentions de danger

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P391 Recueillir le produit répandu.

Indications complémentaires:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable**vPvB:** Non applicable**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 28.11.2022

Nom du produit LIBECCIO

(suite de la page 1)

Composants contribuant aux dangers:

No CAS Désignation	% Ident. phrases R	
CAS: 81777-89-1 Numéro CE: 617-258-0 Numéro index: 613-340-00-5	clomazone (ISO) ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332 ATE: LD50 oral: 768 mg/kg	32%
CAS: 15245-12-2 EINECS: 239-289-5 Reg.nr.: 01-2119493947-16-xxxx	Nitrate d'ammonium et calcium ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	3-10%
CAS: 68512-34-5 Numéro CE: 614-547-3	Lignosulfonic acid, sodium salt, sulfomethylated ⚠ Eye Irrit. 2, H319	<2,5%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Numéro index: 613-088-00-6 Reg.nr.: 01-2120761540-60-xxxx	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	<0,05%

Indications complémentaires :

Si non spécifié, M=1

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours
Indications générales :

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Envoyer immédiatement chercher un médecin

Rincer la bouche sans avaler, ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures

Consulter un médecin ou un centre antipoison.

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction conseillés:
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistante à l'alcool.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers
Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection conforme à la Norme Européenne EN 469

Autres indications

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante

Tenir à l'écart toute personne présente et se tourner dans le sens du vent

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 28.11.2022

Nom du produit LIBECCIO

(suite de la page 2)

*Tenir éloignées les sources d'incendie**Porter un vêtement personnel de protection***6.2 Précautions pour la protection de l'environnement***Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains**En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.***6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:***Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).**Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.***6.4 Référence à d'autres rubriques***Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8**Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger***Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.**Porter équipement de protection individuelle (EPI)**Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.**Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.**Eviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés***Préventions des incendies et des explosions:***Le produit n'est pas combustible**Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.***Manipulation :** *Eviter le contact direct avec le produit; au travail ne pas manger, ni boire, ni fumer.***7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage :***Stocker dans un lieu bien aéré, à l'abri de la chaleur et de la lumière directe.**Tenir hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux domestiques, séparés des aliments, des aliments pour animaux ou de l'eau potable.***Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** *Ne conserver que dans le fût d'origine***Indications concernant le stockage commun :***non nécessaire**Ne pas stocker avec les aliments***Autres indications sur les conditions de stockage :** *Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés***7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)***Agriculture**A utiliser uniquement pour les usages homologués dans l'étiquette.***RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :***Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.***DNEL****CAS: 15245-12-2 Nitrate d'ammonium et calcium**

Oral	DNEL court terme	10 mg/kg bw/day (consommateurs) Effetti sistemici
------	------------------	--

PNEC**CAS: 15245-12-2 Nitrate d'ammonium et calcium**

PNEC	18 mg/L (station d'épuration)
------	-------------------------------

Indications complémentaires : *Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.***8.2 Contrôles de l'exposition****Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène :***Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.**Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.**Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.**Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.*

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 28.11.2022

Nom du produit **LIBECCIO**

(suite de la page 3)

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection respiratoire : Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Protection des mains :



Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes, conformes à la Norme Européenne EN 374

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Couleur :	beige
Odeur :	caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion :	Non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	Non applicable.
Point d'éclair :	Ininflammable jusqu'à 110 °C
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH à 22,4 °C	8,11
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
dynamique :	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau :	dispersable
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,165 g/cm ³

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme : suspension

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'inflammation : Non déterminé.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Modification d'état

Point/l'intervalle de ramollissement

Propriétés comburantes Le produit n'est pas considéré comme oxydant.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 28.11.2022

Nom du produit **LIBECCIO**

(suite de la page 4)

Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Si manipulé correctement, le produit n'est pas réactif.

10.2 Stabilité chimique Le produit est stable dans des conditions normales.

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun dans des normales conditions de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.1.1 Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	>3,93 mg/L (rat)

CAS: 81777-89-1 clomazone (ISO)

Oral	LD50	768 mg/kg (ATE)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	4,85 mg/L (ATE)

CAS: 15245-12-2 Nitrate d'ammonium et calcium

Oral	LD50	500 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	2.000-5.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

CAS: 68512-34-5 Lignosulfonic acid, sodium salt, sulfomethylated

Oral	LD50	<10.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	>480 mg/L (rat)

CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Oral	LD50	>1.150 mg/kg (rat) (1,2-benzisotiazol-3(2H)-one)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (1,2-benzisotiazol-3(2H)-one)

NOEL (no observable effect level)

CAS: 81777-89-1 clomazone (ISO)

Oral	NOAEL	13,3 mg/kg bw/d (chien) (12 m)
		138 mg/kg bw/d (rat) (90 d)
	NOAEL (2y)	41 mg/kg bw/d (rat)
		aucun potentiel cancérigène
Dermique	NOAEL	1.000 mg/kg bw/d (rat) (28 d)

CAS: 15245-12-2 Nitrate d'ammonium et calcium

Oral	NOAEL	≥1.500 mg/kg bw/d (rat) (read across)
------	-------	---------------------------------------

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion / Irritation de la peau - Test

Effet d'irritation de la peau	Irritation de la peau	(lapin) (OECD 404)
		Pas irritant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 28.11.2022

Nom du produit LIBECCIO

(suite de la page 5)

CAS: 81777-89-1 clomazone (ISO)		
Effet d'irritation de la peau	Irritation de la peau	(lapin) pas irritant
CAS: 68512-34-5 Lignosulfonic acid, sodium salt, sulfomethylated		
Effet d'irritation de la peau	Irritation de la peau	(lapin) Non irritante
CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		
Effet d'irritation de la peau	Irritation de la peau	(lapin) (1,2-benzisotiazol-3(2H)-one) Corrosivo

des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation / Lésions Oculaires - Test		
Effet d'irritation des yeux	Irritation oculaire	(lapin) (OECD 405) Pas irritant

CAS: 81777-89-1 clomazone (ISO)		
Effet d'irritation des yeux	Irritation oculaire	(lapin) pas irritant
CAS: 68512-34-5 Lignosulfonic acid, sodium salt, sulfomethylated		
Effet d'irritation des yeux	Irritation oculaire	(lapin) Irritante
CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		
Effet d'irritation des yeux	Irritation oculaire	(lapin) (1,2-benzisotiazol-3(2H)-one) fortement corrosivo

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation - Test		
Sensibilisation	(souris) (OECD 429 Mouse Local lymphnode assay) Non sensibilisant	

CAS: 68512-34-5 Lignosulfonic acid, sodium salt, sulfomethylated		
Sensibilisation	(guinea pig) Non sensibilizzante	
CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		
Sensibilisation	(lapin) (1,2-benzisotiazol-3(2H)-one) sensibilizzante	

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) : Pour symptômes et effets voir section 4.

Indications toxicologiques complémentaires :

Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) Pas d'autres informations importantes disponibles.

Toxicité par administration répétée Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucun effet cancérogène, mutagène ou reprotoxique n'a été trouvé

Effets CMR (cancérogène, mutagène et tératogène)		
CAS: 15245-12-2 Nitrate d'ammonium et calcium		
Oral	Toxicité reproductive	≥1.500 (rat) read across - sviluppo fetale
CAS: 68512-34-5 Lignosulfonic acid, sodium salt, sulfomethylated		
Oral	Mutagénicité	(batteri) (OECD 471 Bacterial Reverse Mutation Test) Negativo

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 28.11.2022

Nom du produit LIBECCIO

(suite de la page 6)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique :

EC50 (48h)	>100 mg/L (Daphnia magna)
ErC50 (72h)	1.326,78 mg/L (algae Pseudokirchneriella subcapitata)
EyC50 (72h)	467,59 mg/L (algae Pseudokirchneriella subcapitata)
LC 50	>500 mg/L (oncorhynchus mykiss)

CAS: 81777-89-1 clomazone (ISO)

LC50 (96h)	15,5 mg/L (oncorhynchus mykiss)
EC50 (48h)	12,7 mg/L (Daphnia magna)
EC50	>185 mg/L (algae) (Navicula pelliculosa - 120 h - ErC50) >34 mg/L (lemna gibba) (14 d - ErC50)

CAS: 15245-12-2 Nitrate d'ammonium et calcium

EC50 (72h)	>100 mg/L (algae Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
EC50 (48h)	>100 mg/L (Daphnia magna)
LC 50	447 mg/L (Cyprinus carpio) (48 h)

CAS: 68512-34-5 Lignosulfonic acid, sodium salt, sulfomethylated

LC50 (96h)	615 mg/L (pimephales promelas)
EC50 (48h)	5,4 mg/L (Crassostrea gigas)

CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

EC50 (72h)	0,084 mg/L (algae Scenedesmus subspicatus) (1,2-benzisotiazol-3(2H)-one)
LC50 (96h)	0,16 mg/L (Lepomis macrochirus) (1,2-benzisotiazol-3(2H)-one)
EC50 (48h)	0,42 mg/L (Daphnia magna) (1,2-benzisotiazol-3(2H)-one)
NOEC	0,0016 mg/L (Daphnia magna) (1,2-benzisotiazol-3(2H)-one)

Toxicité environnementale :

CAS: 81777-89-1 clomazone (ISO)

Oral	EC 50	2.510 mg/kg (Colinus virginianus)
	LD 50	>85,29 µg/bee (abeille (Apis mellifera))
Dermique	LD 50	>100 µg/bee (abeille (Apis mellifera))

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 81777-89-1 clomazone (ISO)

Coefficient de partage: n-octanol/eau 2,54 (Coefficient de partage: n-octanol/eau) (23°C)

CAS: 68512-34-5 Lignosulfonic acid, sodium salt, sulfomethylated

Coefficient de partage: n-octanol/eau ≤3,45

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Aucun composant remplit les critères de classification.

vPvB: Aucun composant remplit les critères de classification.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Remarque : Très toxique chez les poissons.

Décomposition dans l'environnement DT50 (substance active):

CAS: 81777-89-1 clomazone (ISO)

DT 50	89 days (sol) modérée à persistante
-------	--

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 28.11.2022

Nom du produit LIBECCIO

(suite de la page 7)

 52,5 days (eau)
 dégradation lente

Autres indications écologiques :
Indications générales :

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Très toxique pour organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation :


Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

13.1.1 Emballages non nettoyés : Éliminer les contenants vides conformément aux règlements.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	non applicable UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU IMDG IATA	na ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Clomazone, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one), MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Clomazone)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR/RID/ADN	
	
Classe Étiquette	9 (M6) Matières et objets dangereux divers. 9
IMDG, IATA	
	
Class Label	9 Matières et objets dangereux divers. 9
14.4 Groupe d'emballage ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin :	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR/RID/ADN): Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Indice Kemler : No EMS :	Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 F-A,S-F

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 28.11.2022

Nom du produit LIBECCIO

(suite de la page 8)

Stowage Category	A
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	
ADR/RID/ADN	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	E
Remarques :	Transport en Quantités Limitées dans des emballages admis
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
Remarques :	La Disposition du IMDG Code 2.10.2.7 peut être appliqué.
"Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CLOMAZONE (ISO)), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n. 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n. 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) no. 758/2013

Règlement (UE) 2020/878

Règlement (UE) n. 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (UE) n. 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (UE) n. 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (UE) n. 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (UE) n. 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (UE) n. 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (UE) n. 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (UE) n. 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (UE) n. 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (UE) n. 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (UE) n. 2018/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (UE) n. 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (UE) n. 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (UE) n. 1107/2009

Règlement (UE) n. 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (UE) n. 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (UE) n. 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (UE) n. 2022/692 (ATP 18 CLP)

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Non applicable

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 28.11.2022

Nom du produit LIBECCIO

(suite de la page 9)

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

CAS: 15245-12-2 Nitrate d'ammonium et calcium

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Veuillez consulter le lien suivant: https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosivesprecursors/docs/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 H410 : méthode de calcul**Service établissant la fiche technique :** Product safety department**Contact :**Product safety department
SIPCAM OXON**Phrases H des composants**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Numéro de la version précédente: 3**Acronymes et abréviations:**

EC 50: Effective concentration, 50 percent

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

. Sources.

Document élaboré sur la base des données requises par le règlement CE 1107/2009 (produits phytopharmaceutiques) et conformément au règlement UE 878/2020